



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Du 30 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à 9h, les membres de l'association Objectif D+ se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à BEZIERS, sur convocation du Président, conformément aux statuts de l'association.

Membres présents :

- Elodie MAGNET
- Sébastien SALERNO

Membres excusés :

- Aucun

Membres représentés :

- Aucun

Président de séance :

La séance est ouverte à 9h, sous la présidence de Sébastien SALERNO, Président de l'association, qui constate que le quorum est atteint, permettant à l'assemblée de délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR :

- Fixation du montant des cotisations ;
- Fixation des participations financières aux sorties organisées par l'association ;
- Validation du projet de Plan Solidaire de Développement pour soumission au comité départemental de la Fédération de Randonnée ;
- Validation du règlement intérieur de l'association.

DÉLIBÉRATIONS

1. Fixation du montant des cotisations

Le président propose que le montant de la cotisation annuelle soit fixé à :

- **20 €** pour les membres actifs ;
- **10 €** pour les membres de moins de 18 ans ou étudiants.

Il est rappelé que la saison sportive court du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Ainsi, il est admis que la cotisation demandée pour une **nouvelle adhésion après le 1^{er} mars sera réduite de 50% pour la période courant jusqu'au 31 août la 1^{ère} année.**

Après discussion, cette proposition est **mise aux voix** et **adoptée à l'unanimité.**



2. Fixation des participations financières aux sorties organisées par l'association

Le président de séance rappelle que toute sortie organisée par l'association sera animée bénévolement par au moins une personne qualifiée dans le cadre du plan de formation de la Fédération Française de Randonnée. L'objectif est de proposer aux membres de l'association des sorties de qualité adaptées aux différents publics tout en assurant leur sécurité.

Ainsi, pour développer un plan de formation ambitieux au sein de l'association, pour investir dans l'achat ou le renouvellement d'équipements permettant d'assurer la sécurité des membres lors des sorties (trousses de secours, takie-walkie, GPS, etc..) et pour défrayer les frais éventuels de grands déplacements engagés les personnes mandatées pour encadrer bénévolement les sorties, il est proposé de fixer une participation forfaitaire aux sorties organisées par l'association en **Région Occitanie** pour les personnes bénéficiaires d'un Pass Découverte Fédéral de 1 à 8 jours.

Le président propose que le montant des participations aux sorties soit fixé à :

- **2,5 €** pour les bénéficiaires d'un **Pass Découverte 1 jour** ;
- **10 €** pour les bénéficiaires d'un **Pass Découverte 8 jours**.

Concernant le **Pass Découverte 30 jours**, le président propose de demander aux bénéficiaires de devenir membre actif de l'association et de s'acquitter du montant de la **cotisation annuelle**.

Le président propose que toute sortie organisée en **Région Occitanie** sera **gratuite** pour les **membres actifs** de l'association disposant d'une **licence à jour** individuelle ou famille prise au sein de la Fédération Française de Randonnée. Toutefois, une prestation de transport collectif est organisé par l'association, une participation financière pourra être demandée pour couvrir les frais engendrés par la sortie.

Concernant les sorties organisées **en dehors de la Région Occitanie**, le président propose que les frais de déplacement de la personne mobilisée pour assurer bénévolement l'animation de la sortie soit prise en charge directement par l'association qui disposera d'un droit de regard sur les modalités de transport et d'hébergement pour en limiter au maximum les coûts. A ce titre-là, le président propose qu'une participation financière pourra être demandée pour couvrir les frais réels engendrés par la sortie.

	Sorties en Région Occitanie	Sorties hors Région Occitanie
Pass Découverte FFR 1j	2,5 €	Participation aux frais réels de déplacement et d’hébergement de l’animateur dont les modalités seront validées par le Comité Directeur.
Pass Découverte FFR 8j	10 €	
Pass Découverte FFR 30j / Adhésion annuelle OD+	Gratuit si transport individuel ou co-voiturage.	
Licence individuelle FFR / Adhésion annuelle OD+		
Licence famille FFR / Adhésion annuelle OD+		

Après discussion, cette proposition est **mise aux voix** et **adoptée à l'unanimité**.



3. Validation du projet de Plan Solidaire de Développement

Le président présente le projet de Plan Solidaire de Développement (PSD), élaboré pour répondre aux appels à projets de la Fédération Française de Randonnée au niveau départemental.

Le projet, après présentation et échanges, est **soumis au vote et adopté à l'unanimité** pour transmission au comité départemental.

4. Validation d'une première version du règlement intérieur de l'association

Une première version du règlement intérieur est présentée aux membres. Elle précise notamment :

- les modalités d'adhésion ;
- le fonctionnement des sorties ;
- les règles de sécurité et de comportement.

Après quelques amendements mineurs validés en séance, le règlement est **adopté à l'unanimité**. Il entrera en vigueur immédiatement.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été soulevée.

Clôture de la séance :

La séance est levée à 12h.

Fait à BEZIERS, le 30 avril 2025

Le Président et Secrétaire Général
Sébastien SALERNO

La Vice-Présidente Déléguée et Trésorière Général
Elodie MAGNET